

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023**  
**COMPTE RENDU**

Madame le Maire souhaite rendre hommage à Maryse CELLE. Elle était très impliquée dans la commune, au CCAS, en tant que conseillère municipale et à la FNACA.  
Elle voudrait également rendre hommage à Claude THIOLLIERE, impliqué au basket.

Une minute de silence est respectée.

Sandrine SOTTON est nommée secrétaire de séance.

**Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2023**

Vote à l'unanimité (24 voix)

**FINANCES**

**1. Compte de Gestion 2022 de la Commune.**

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le Compte de gestion 2022 de la Commune établi par Monsieur le Receveur municipal, étant précisé qu'il présente une identité de valeur avec les éléments du Compte administratif 2022.

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il est demandé au Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Rémy BREYSSE présente la délibération.

Vote à l'unanimité (24 voix)

**2. Compte administratif 2022**

Les opérations du budget communal pour l'exercice 2022 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Calcul résultat 2022 - Budget Général				
<b>Fonctionnement 2022</b>			<b>Investissement 2022</b>	
Recettes exercice 2022	3 845 474,08 €		Recettes exercice 2022	976 824,76 €
Dépenses exercice 2022	3 621 114,50 €		Dépenses exercice 2022	421 115,68 €
<b>Résultat exercice 2022</b>	<b>224 359,58 €</b>		<b>Résultat exercice 2022</b>	<b>555 709,08 €</b>
			Résultat de clôture 2021	182 134,28 €
Résultat de clôture exercice 2021	571 441,12 €			
Part affectée investissement en 2022	100 000,00 €		<b>Résultat de clôture 2022</b>	<b>737 843,36 €</b>
<b>Résultat reporté 2021</b>	<b>471 441,12 €</b>			
			Restes à réaliser 2022 Dépenses	16 907,70 €
<b>Résultat de clôture 2022</b>	<b>695 800,70 €</b>		Restes à réaliser 2022 Recettes	0,00 €

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Compte administratif 2022 de la Commune, après que Madame le Maire se soit retirée de la salle des délibérations, et après avoir nommé un Président de séance à cette occasion.

Rémy BREYSSE présente la délibération.

Madame le Maire nomme Remy BREYSSE président et quitte la salle.

Vote à la majorité 20 voix POUR, 4 abstentions (M. Georges KIBLER, Mme Patricia HABAUZIT, M. Jean-Michel ROCHE, Mme Isabelle BONNEFOY).

### **3. Affectation des résultats 2022 du budget communal**

Après avoir adopté le compte de gestion et le compte administratif 2022, il est proposé au Conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme suit, conformément aux règles comptables.

<b>Affectation du résultat 2022</b>	
Besoin de financement compte tenu des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement total compte tenu des projets 2023	100 000,00 €
Résultat de clôture 2022	695 800,70 €
<b>Excédent 2022 à affecter au compte 002 en fonctionnement ou au compte 1068 en investissement</b>	<b>695 800,70 €</b>
<b>Affectation de l'excédent de la section d'investissement 2022 au 001</b>	<b>737 843,36 €</b>
<b>Affectation totale au 1068</b>	<b>100 000,00 €</b>
<b>Affectation au compte 002 en fonctionnement</b>	<b>595 800,70 €</b>

Rémy BREYSSE présente la délibération.  
Arrivée de Sabrina REOCREUX à 19h13.

Vote à la majorité : 24 voix POUR, 2 abstentions (Mme Patricia HABAUZIT et Mme Isabelle BONNEFOY).

#### **4. Vote des taux communaux de fiscalité pour 2023**

Il est rappelé que pour l'année 2023, la commune ne doit pas voter de taux de taxe d'habitation sur les résidences principales et que la taxe d'habitation est compensée par la part départementale de la taxe sur le foncier bâti (TFB).

Il est proposé pour 2023 de ne pas augmenter les taux d'imposition, c'est-à-dire de les fixer comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 43,31 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 49,07 %.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien des taux communaux de fiscalité pour l'année 2023.

Rémy BREYSSE présente la délibération.

Vote à l'unanimité (26 voix).

#### **5. Budget primitif 2023 et restes à réaliser 2022 – Budget principal.**

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2023, le Conseil municipal a adopté les orientations budgétaires pour l'année 2023.

Madame le Maire propose à présent au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2023 (y

compris les restes à réaliser 2022) du budget principal de la Commune, tel que proposé dans le document récapitulatif joint en annexe. Ce budget s'équilibre en fonctionnement à la somme de 4 099 027,49 € et en investissement à la somme de 2 874 283,61 €.

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	1 182 287,24 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	595 800,70 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 700 000,00 €	013 - Atténuations de charges	25 989,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	198 919,97 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 292,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	424 731,28 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	265 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	554 100,00 €	73 - Impôts et taxes	2 463 445,79 €
66 - Charges financières	27 000,00 €	74 - Dotations, subventions et participations	655 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	11 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	91 000,00 €
68 - Dotation aux amortissements et provisions	989,00 €	77 - Produits exceptionnels	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 099 027,49 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 099 027,49 €</b>
Investissement			
Dépenses		Recettes	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 292,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	737 843,36 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	170 000,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	198 919,97 €
204 - Subventions d'équipement versées	30 000,00 €	024 - Produits de cessions	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 479 800,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	424 731,28 €
23 - Immobilisations en cours	1 192 191,61 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	135 000,00 €
		13 - Subventions d'investissement	377 789,00 €
		16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 874 283,61 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 874 283,61 €</b>

Rémy BREYSSE présente la délibération.

Georges KIBLER demande à quoi correspondent les acquisitions immobilières.

Rémy BREYSSE répond que l'acquisition de l'ancien garage n'a pas pu se faire. Les 30 000 euros correspondent à l'acquisition de l'ancienne maison rue Joannes Mourier.

Madame le Maire précise que malgré le contexte, il s'agit d'un budget tourné vers l'avenir avec de nombreux investissements phares.

Vote à la majorité : 22 voix POUR, 2 CONTRE (M. Georges KIBLER et M. Jean-Michel ROCHE). 2 abstentions (Mme Patricia HABAUZIT et Mme Isabelle BONNEFOY).

## **6. Subventions aux associations 2023**

Suite au dépôt des demandes de subvention par les associations pour l'année 2022, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de ces dernières selon le tableau ci-dessous.

<b>MEDICAL HUMANITAIRE</b>	<b>OU</b>	<b>Rappel 2022</b>	<b>Proposé 2023</b>
CROIX ROUGE		150	100
ACCIDENTES DU TRAVAIL		100	100
RECHERCHE MEDICALE		300	200
SECOURS POPULAIRE		100	100
DON DU SANG		150	150
TELETHON		100	100
UFAC anciens combattants		150	150
APF Saint Etienne		100	100
France Alzheimer			50
Handisport			100
<b>Total médical ou humanitaire</b>			<b>1 150</b>
<b>CULTUREL</b>			
RADIO ONDAINE		500	100
SOCIETE HISTOIRE FIRMINY		100	100
UNIVERSITE POUR TOUS		100	100
CHASSE		100	100
<b>Total culturel</b>			<b>400</b>
<b>SYNDICATS</b>			
CFDT		50	50
CGC		50	50
CFTC		50	50
CGT		50	50
FO		50	50
<b>Total syndicats</b>			<b>250</b>
<b>EDUCATIF</b>			
DDEN délégué départementaux de l'EN		100	100
Jeunes sapeurs-pompiers		100	100
PARENTS D'ELEVES Grand Fraisses		330	330
PARENTS D'ELEVES Périvaure		330	330
PARENTS D'ELEVES Jules Ferry / Jean Zay			660
<b>Total éducatif</b>			<b>1520</b>

<b>SCOLAIRE</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
GRAND FRAISSES	330	330
JULES FERRY JEAN ZAY	1250	1250
PERIVAURE	330	330
<b>Total scolaire</b>		<b>1 910</b>

<b>SPORT compétitio n Fraisses</b>	<b>Rappel 2022</b>	<b>Proposé 2023</b>

	Subvention fonctionnement	Formation encadrants	Aide à la licence	Subvention fonctionnement	Formation encadrants	Aide à la licence	Montant total
Fraisses Unieux Basket 42	8500	10	390	8600	90	510	<b>9200</b>
ALF Tennis de table	3200	0	680	2800	20	780	<b>3600</b>
OCOFU	5000	0	170	5500	60	285	<b>5845</b>
Vélo sport	450	0	0	450	0	0	<b>450</b>
UFOR				700	20	135	<b>855</b>
<b>Total sport compétitif</b>				<b>19950</b>			

Loisirs Fraisses	Rappel 2022	Proposé 2023
ALF	3000	3000
ESF Danse	4120	4400
Chêne et roseau	250	250
Velocio		100
Boule de la Gampille	400	400
Fraisses détente	100	100
Club de l'amitié		1300
Fraisses lecture	4000	4200
Fraisses Animation		100
Alors on joue		50
<b>Total loisirs Fraisses</b>		<b>13 900</b>
<b>SPORT Intercommunal</b>		
UNSS	220	330
<b>Total sport intercommunal</b>		<b>330</b>
<b>SUBVENTION TOTALE</b>		
		<b>39410</b>
<b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>		
	<b>Rappel 2022</b>	<b>Proposé 2023</b>
Classes transplantées écoles		11000
Fraisses Détente (2 ballons)		150
Fraisses animation		700

Brocante		
Fraisses Unieux Basket 42 Animation soupe aux choux		200
<b>Total subventions exceptionnelles</b>		<b>12050</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>		<b>51 460</b>

Madame le Maire demande au Conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions aux associations pour l'année 2023 pour un montant total de 51 460 euros.

Il est précisé que les subventions exceptionnelles ne seront versées qu'après la réalisation de la manifestation prévue ou à réception de la facture pour du matériel.

Richard GAGNAIRE présente la délibération.

Madame le Maire ajoute que les subventions aux associations ne diminuent pas, contrairement à certaines communes, malgré la conjoncture. Cela permet de soutenir et d'encourager les associations.

Patricia HABAUZIT ne prend pas part au vote pour la subvention à la société d'histoire de Firminy.

Geoffroy MAILLET ne prend pas part au vote pour la subvention des parents d'élèves de Jules Ferry / Jean Zay.

Josiane JOUSSERAND ne prend pas part au vote pour la subvention de l'amicale laïque et du club de l'amitié

Vote à l'unanimité (26 voix).

## **7. Demande d'un fonds de concours dans le cadre du plan de relance métropolitain**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5215-26, par renvoi de l'article L5217-7,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain n° 2021.00084 du 25 mars 2021 approuvant le règlement administratif et financier pour l'attribution d'un fonds de concours en investissement pour les communes membres de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain,

Vu les Statuts de la Saint-Etienne Métropole et notamment les dispositions incluant la commune de Fraisses comme l'une de ses communes membres,

Considérant que Saint-Etienne Métropole propose de participer au financement d'équipements des communes dans le cadre du plan de relance métropolitain,

Considérant que la Commune de Fraisses souhaite procéder à la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique et que dans ce cadre il est envisagé de solliciter un fonds de concours auprès de Saint-Etienne Métropole,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ici présenté.

<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un terrain de football en gazon synthétique en remplacement du gazon naturel existant : 652 822,75 €</li> <li>- Installation d'un éclairage : 71 900 €</li> <li>- Maitrise d'œuvre : 24 300 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Saint-Etienne Métropole (plan de relance) : 364 511,37 € (48,6 %)</li> <li>- FAFA : 20 000 € (2,7 %)</li> <li>- Autofinancement : 364 511,38 € (48,7 %)</li> </ul>
<b>TOTAL : 749 022,75 € HT</b>	<b>TOTAL : 749 022,75 € HT</b>

Madame le Maire demande au Conseil municipal :

- de solliciter un fonds de concours auprès de Saint-Etienne Métropole, à hauteur de 364 511,37 € dans le cadre du plan de relance métropolitain, étant précisé que ce fonds contribuera au financement des travaux de réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique, dont le coût prévisionnel s'élève à 749 022,75 € HT ;
- de l'autoriser à signer tout acte afférant à cette demande.

Rémy BREYSSE présente la délibération.

Vote à l'unanimité (26 voix).

**8. Création / Réhabilitation des bâtiments de restauration scolaire et d'accueil périscolaire / extrascolaire : approbation de la réalisation du projet et demande de subvention dans le cadre de la DETR**

Madame le Maire explique que la commune a un projet de création / réhabilitation des bâtiments de restauration scolaire et d'accueil périscolaire / extrascolaire (centre de loisirs).

Dans ce cadre, le niveau R+1 du centre municipal, accueillant aujourd'hui le centre de loisirs et la restauration scolaire, va être entièrement réhabilité et transformé en un site unique de restauration scolaire avec création d'une extension dans la cour.

Le site de restauration scolaire de Jules Ferry va également faire l'objet de travaux d'aménagement.

Enfin, l'accueil extrascolaire (centre de loisirs) va être déplacé dans le Parc Marcel Constant, grâce à la réhabilitation des anciennes maisons du parc.

Ce projet permettra d'améliorer considérablement les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des agents. Aujourd'hui, les locaux actuels ne sont pas adaptés aux usages et sont trop exigus.

Le coût de l'opération globale est estimé aujourd'hui à 1 572 219 euros HT.



Dans ce cadre, la commune sollicite une demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 40 % du montant total, soit une demande de 628 887 euros, selon le plan de financement suivant.

<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
- Travaux : 1 402 400 € - Maitrise d'œuvre : 169 819 €	- Etat DETR : 628 887 € (40%) - Saint-Etienne Métropole (plan de re- lance) : 471 666 € (30%) - Autofinancement : 471 666 € (30%)
<b>TOTAL : 1 572 219 € HT</b>	<b>TOTAL : 1 572 219 € HT</b>

Madame le Maire demande ainsi au Conseil municipal :

- D'approuver l'opération et ses modalités de financement ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- De l'autoriser à solliciter une demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 40 % du montant total, soit une demande de 628 887 euros, selon le plan de financement précité ;
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

Rémy BREYSSE présente la délibération.

Vote à l'unanimité (26 voix).

## **AJOUT POINT SUPPLEMENTAIRE**

### **Vœu sur la réforme des retraites**

Madame le Maire explique que l'intersyndicale de la Loire a sollicité les différents maires du Département afin que les communes présentent un vœu demandant au Président de la République le retrait de la réforme des retraites, en soutien aux nombreuses personnes qui s'opposent à cette réforme.

Madame le Maire présente le texte proposé par l'intersyndicale :

« Notre pays est plongé depuis maintenant plus de deux mois dans un conflit social massif et unitaire pour obtenir le retrait de la réforme des retraites que le gouvernement vient de faire passer en force au travers du 49.3.

Ce texte est rejeté par plus de 70% des citoyens dont 93% des actifs et n'a trouvé aucune majorité au sein de l'Assemblée nationale.

Des manifestations quasi quotidiennes sont organisées avec des participations citoyennes rarement égalées qui montrent un soutien populaire qui risque de se radicaliser si le Président de la République ne prend pas la mesure de ce mécontentement.

D'ores et déjà l'ensemble des organisations nationales comme locales ont averti de ce risque sans être, à ce jour écoutées.

C'est pourquoi nous vous interpellons toutes et tous ensemble pour que vous et vos conseils soyez le relais citoyen de ce mécontentement et de ce message. »

Dans ce contexte, le Conseil municipal de la commune de Fraisses soutient la mobilisation et demande au Président de la République le retrait du texte sur la réforme des retraites.

Madame le Maire demande au Conseil municipal d'approuver ce vœu et de le transmettre au Président de la République.

Madame le Maire présente le vœu.

Georges KIBLER précise que le député de la circonscription était opposé à la réforme, et qu'il suivra cet avis.

Marie-Christine MAYOUD précise qu'elle soutient le vœu, mais cela n'a rien à voir avec la position du député.

Madame le Maire confirme qu'il s'agit d'un vœu de l'intersyndicale.

Unanimité (26 voix).

Fin du Conseil à 19h42.